

subi le joug du péché. Elle n'a pas subi le joug du péché originel, qui est le péché de la nature humaine, et elle a échappé toute sa vie au joug du péché actuel, qui est celui que nous commettons par notre volonté personnel. St-Jean-Baptiste, que l'Evangile déclare le plus grand des enfants des hommes, fut sanctifié dans le sein de sa mère, c'est-à-dire que Dieu, par une faveur insigne, le purifia de la tache originelle avant sa naissance. Cette sanctification de l'âme du saint précurseur laisse donc subsister dans toute son étendue la doctrine de saint Paul, à savoir, que le péché d'Adam a passé dans toute sa postérité. Et c'est ici qu'arrive le dogme catholique de l'Immaculée Conception. L'âme de la Ste-Vierge, au premier moment de sa création et de son union au corps virginal, a été constituée par la puissance de Dieu et par les mérites anticipés de Jésus-Christ, dans l'état de justice et d'intégrité dans lequel Adam avait été créé. Marie, quoique fille d'Adam pécheur, n'a pas été atteinte, même pour un seul instant, de la souillure du péché originel et placée sous l'empire du démon : elle a été rachetée par son divin Fils, mais d'une manière plus complète, plus parfaite, plus sublime que tout le reste des enfants d'Adam.

Dieu annonça cette merveille à Adam pécheur au même instant qu'il promit le Rédempteur — Une femme avec son fils doit écraser la tête du serpent ; les deux, la mère et le fils seront toujours unis contre le démon et leur triomphe sur le péché sera complet. “Je mettrai l'inimitié entre toi (le serpent) et la femme ; entre ta race et la sienne ; elle même t'écrasera la tête (Genèse III. 15.).

Cette prophétie consolante qui remonte aux premiers jours de la création a été suivie de beaucoup d'autres, et lorsque Pie IX, en cette journée mémorable du 8 décembre 1854, en présence de 185 cardinaux, archevêques et évêques, définissait le dogme de l'Immaculée Conception, il proclamait publiquement ce qui était renfermé dans les Saintes Ecritures et la Tradition. Assurément le monde ne l'ignorait pas, ce privilège de Marie ; il était constaté dans toutes les annales du christianisme, et pas un siècle, depuis l'établissement de l'Eglise, n'avait omis de lui payer son tribut. Il était écrit, en caractères vivants, sur des millions